

**Syndicat Intercommunal pour le  
Ramassage et le Traitement des  
Ordures Ménagères  
de la Vallée de la Grosne  
(SIRTOM DE LA VALLEE  
DE LA GROSNE)**

**Rapport de présentation du Débat  
d'Orientation Budgétaire.**

**Exercice 2018**

**Présenté conformément à l'article L.2312-1  
Du Code Général des Collectivités Territoriales**

## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| 1) Structure et présentation du service .....                                 | 3  |
| 1.1) Organisation administrative du service .....                             | 3  |
| 1.2) Population desservie.....  | 3  |
| 1.3) Prestations assurées dans le cadre du service.....                       | 3  |
| 1.4) Mode de gestion du service (au 31/12/2017) .....                         | 4  |
| 1.5) Tableau des effectifs (prévisionnel au 31/12/2018) : .....               | 4  |
| 2) Orientations budgétaires 2018.....   | 5  |
| 2.1) Résultats prévisionnels 2017.....  | 5  |
| 2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2018 .....         | 5  |
| 2.2.1) Réhabilitation des déchèteries : .....                                 | 5  |
| 2.2.2) Autres investissements : .....   | 6  |
| 2.2.3) Recettes investissements : .....                                       | 7  |
| 2.2.4) Remboursements d'emprunts / emprunts nouveaux / autofinancement : .... | 8  |
| 2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2018 .....        | 8  |
| 2.3.1) Charges de traitement / tri des déchets ménagers et assimilés :.....   | 8  |
| 2.3.2) Charges de structures (hors traitement / tri) :.....                   | 9  |
| 2.3.3) Evolutions des dépenses des effectifs : .....                          | 9  |
| 2.3.4) Opération ZDZG / PLP DMA : .....                                       | 11 |
| 2.3.5) Charges financières / Autres dépenses : .....                          | 12 |
| 2.3.6) Recettes de fonctionnement / participations : .....                    | 12 |
| 2.3.7) Autres recettes de fonctionnement: .....                               | 12 |
| 2.4) Engagements pluriannuels .....   | 13 |
| 3) Etat de la dette .....   | 13 |

## **1) Structure et présentation du service**

### ***1.1) Organisation administrative du service***

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne est un syndicat mixte fermé composé de 2 Communautés de communes. Il est chargé de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur les 60 communes du territoire.

Le Conseil syndical du SIRTOM de la Vallée de la Grosne est composé de 120 délégués titulaires, et 60 délégués suppléants. Le Bureau est composé comme suit : 1 Président, 3 Vice-Présidents et 13 membres.

### ***1.2) Population desservie***

La population du territoire du SIRTOM de la Vallée de la Grosne, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, est de 21 703 habitants (population municipale) / 22 602 habitants (population totale) (*données INSEE 01/01/2018*).

### ***1.3) Prestations assurées dans le cadre du service***

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère 5 déchèteries (Cluny, La Guiche, Salornay-sur-Guye, Tramayas, Trambly) et 97 Points d'apport volontaire (114 colonnes pour le verre et 105 pour le papier).

L'organisation des collectes se décompose en :

- 14 tournées hebdomadaires de collecte de déchets ménagers : collecte une fois par semaine (C1) (CLUNY centre historique : collecte deux fois par semaine (C2)),
- 12 tournées de collecte sélective : collecte une semaine sur deux (C0.5) (CLUNY centre historique en C1).

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne organise pratiquement l'ensemble des services de la gestion des déchets sur son territoire en régie, à savoir la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables en porte à porte ou en déchèterie ainsi que le transport de ces déchets jusqu'à leur site de traitement. Les tris et traitements des déchets collectés sur le territoire, ainsi que la collecte du verre et du papier sont gérés par le SYTRAIVAL, qui est un syndicat mixte de traitement basé à VILLEFRANCHE-sur-SAONE et auquel le SIRTOM adhère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les différents sites de tri et traitement sont les suivants :

- traitement par incinération et valorisation énergétique sur le site du SYTRAIVAL à VILLEFRANCHE-sur-SAONE pour les ordures ménagères résiduelles et les «déchets non recyclables» des déchetteries (ceux-ci étant triés et broyés en amont sur le site de St-ETIENNE-sur-CHALARONNE),
- livraison à VILLEFRANCHE-sur-SAONE et QUINCIEUX pour la collecte sélective des papiers et pour la collecte sélective des emballages (centre de tri sur la région suivant marchés SYTRAIVAL),
- livraison à MACON pour les cartons collectés en déchèteries,

- usine SAINT GOBAIN pour le recyclage du verre,
- traitement du bois collecté en déchetteries, à MACON
- traitement de la ferraille, des batteries, collectées en déchetteries, à MACON
- plate-forme de compostage à MONSOLS pour les déchets verts,
- traitement des gravats, à LAIZE
- société EDIB de LONGVIC pour les Déchets Dangereux des Ménages.

#### **1.4) Mode de gestion du service (au 31/12/2017)**

Le service est géré en régie. Le nombre d'agents de collecte, chauffeurs, agents de déchèterie, encadrants est de 25 pour la partie technique représentant 22 équivalents temps plein et un poste à temps partiel (0.8 ETP). 2 agents sont en disponibilité.

A ceci s'ajoute la partie administrative avec 1 poste de direction, 1 poste d'adjoint administrative et 1 poste de secrétariat administrative, représentant 3 équivalents temps plein.

Pour l'opération « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG) », 1 poste de chargée de mission (1 ETP), 1 poste de chargée de mission Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA) (0.5 ETP présence : poste partagé avec autre collectivité dans le cadre d'une convention) et 1 poste de Maître composteur / Animateur de médiation ZDZG (1 ETP).

#### **1.5) Tableau des effectifs (prévisionnel au 31/12/2018) :**

| <u>GRADES OU EMPLOIS</u>   | <u>Effectifs budgétaires antérieurs</u> | <u>Effectifs budgétaires nouveaux</u> | <u>Modification des effectifs</u> | <u>Effectifs pourvus</u> | <u>Dont Temps partiel</u> |
|--|---|---------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|---------------------------|
| <b><u>AGENTS TITULAIRES</u></b><br><b><u>SECTEUR TECHNIQUE</u></b> | 25                                      |                                       | 0                                 | 24                       | 0                         |
| Agent de Maîtrise principal  | 1                                       |                                       | 0                                 | 1                        |                           |
| Agent de Maîtrise  | 2                                       |                                       | 0                                 | 2                        |                           |
| Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe             | 3                                       |                                       | 0                                 | 3                        |                           |
| Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe                | 7                                       |                                       | - 2                               | 4                        |                           |
| Adjoint technique  | 12                                      |                                       | +2                                | 14                       |                           |
| <b><u>SERVICE ADMINISTRATIF</u></b>                                | 3                                       |                                       | +1                                | 4                        | 0                         |
| Ingénieur Principal  | 1                                       |                                       | 0                                 | 1                        |                           |
| Rédacteur  | 1                                       | +1                                    | +1                                | 2                        | 1                         |
| Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe            | 1                                       |                                       | 0                                 | 1                        |                           |
| <b><u>TOTAL</u></b>  | <b>28</b>                               |                                       | <b>+1</b>                         | <b>28</b>                | <b>1</b>                  |
| <b><u>AGENT NON TITULAIRE</u></b>                                  |   |                                       |                                   |                          |                           |
| Contrat à Durée Déterminée   | 2                                       | 0                                     | 0                                 | 2                        |                           |
| CAE CUI  | 1                                       | -1                                    | -1                                | 0                        |                           |
| Emploi d'avenir  | 0                                       |                                       | 0                                 | 0                        |                           |
| <b><u>TOTAL</u></b>  | <b>3</b>                                |                                       | <b>-1</b>                         | <b>2</b>                 |                           |
| <b><u>TOTAL GENERAL</u></b>  | <b>31</b>                               | <b>0</b>                              | <b>0</b>                          | <b>30</b>                | <b>0</b>                  |

Sur 2018, 2 agents sont recrutés sur le grade d'Adjoint technique en remplacement des 2 agents partis en retraite en août 2017 et janvier 2018, qui étaient positionnés sur 2 postes d'Adjoint technique Principal de 2ème classe.

Par ailleurs, la convention du contrat CAE avec Pôle Emploi se clôture en février 2018 et donc ce poste est transformé en poste en Contrat à Durée Déterminée (poste de Maître composteur dans le cadre du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage en cours jusqu'à fin 2018).

La compétence de mise en place et de suivi d'un PLPDMA est obligatoire pour chaque collectivité en charge des déchets, il convient donc d'avoir un poste de titulaire pour cette compétence plutôt qu'un poste en Contrat à Durée Déterminée. Par ailleurs, la personne qui occupe ce poste de Chargée de mission depuis 2016 bénéficie du concours de Rédacteur territorial et donc peut bénéficier d'une transformation de poste. La demande de cette personne est d'occuper un poste à temps non complet (80%) pour convenance personnelle.

Il est donc proposé de transformer un poste en Contrat à Durée Déterminée temps plein (fonction de chargé de mission du Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)), en un poste de titulaire, cadre B administratif de Rédacteur territorial, sur un temps non complet de 80%.

## 2) Orientations budgétaires 2018

### 2.1) Résultats prévisionnels 2017

Les résultats prévisionnels du budget 2017 sont les suivants :

- excédent de fonctionnement prévisionnel 2017 : 346 385.6 € (rappel reports d'excédents 2016 de 198 671.87 €), soit un résultat de clôture prévisionnel excédentaire de 545 057.47 €.
- déficit d'investissement prévisionnel 2017 : 630 413.68 € (rappel reports d'excédents 2016 de 594 753.74 €), soit un résultat de clôture prévisionnel déficitaire de 35 659.94 €.

Les Restes à Réaliser (RAR) en investissements sont de 262 422.82 € en dépenses et 139 135 € en recettes ; soit des RAR nets de – 123 287.82 €.

Le besoin de financement de l'investissement par le fonctionnement (en prenant en compte les RAR) sur le budget 2018 est donc de 158 947.76 € et l'excédent de fonctionnement à inscrire au budget 2018 est de 386 109.71 €.

### 2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2018

#### 2.2.1) Réhabilitation des déchèteries :

Les restes à réaliser 2017 pour les dépenses sont de 261 738.82 € correspondant aux dépenses non faites sur cette opération. Sur le budget 2018, les dépenses prévisionnelles pour clôturer cette opération sont de 456 330.88 € (reste travaux réalisés en 2017 / déchèterie de CLUNY / clôture des frais d'achat de terrain / clôture des études de maîtrise d'œuvre et divers). Un complément de 195 000 € est à inscrire en plus sur le budget 2018.

Les restes à réaliser concernant les aides pour ce programme sont de 139 135 €. Un complément de 10 000 € est à inscrire en plus sur le budget 2018 concernant le solde des aides (pour une estimation totale des aides de 376 277.38 € correspondant aux travaux réalisés / 226 408 € versés au 31/12/2017).

Les dépenses réalisées au 31/12/2017 pour cette opération sont les suivantes :

Travaux déchèterie de SALORNAY-sur-GUYE : 455 409.23 € T.T.C.

Travaux déchèterie de TRAMBLY : 304 836.54 € T.T.C.

Travaux déchèterie de TRAMAYES : 66 693.27 € T.T.C. (reste 49 095.56 € T.T.C.)

Travaux déchèterie de LA GUICHE : 50 924 € T.T.C. (reste 33 457.72 € T.T.C.)

TOTAL : 877 863.04 € T.T.C. (reste par rapport à travaux réalisés 82 553.28 €

T.T.C.)

Les marchés de travaux de la déchèterie de CLUNY sont de 294 777.6 € T.T.C. (avec majoration de 5% du fait des formules de révision à appliquer par rapport aux marchés initiaux).

Les achats de terrain pour les extensions des déchèteries de TRAMBLY et CLUNY sont de l'ordre de 49 000 € T.T.C. (achats + frais divers).

Concernant la mission de maîtrise d'œuvre + missions techniques (SPS, géotechnique, géomètre,...), les sommes prévisionnelles restantes sont de 30 000 € T.T.C. (119 514.99 € payés au 31/12/2017).

Pour rappel un emprunt de 390 000 € a été contracté pour cette opération en 2014 et de 538 000 € en 2016.

#### **2.2.2) Autres investissements :**

Achat petit outillage (outillage) : 2 000 €

Aménagement divers bâtiments : 2 000 € (aménagement quai de transfert : réfection plateforme bas de quai)

Achat mobilier : 1 000 € (meuble bureau rangement)

Matériel informatique : changement serveur : 9 000 € + changement 2 postes bureautique et achat 2 écrans : 5 000 € + logiciels bureautique et modules gestion de personnel : 2 000 €.

#### **Total divers équipements : 21 000 €**

Achat bacs pour remplacement équipements :

50 bacs 660l OM : 6 500 €

50 bacs 360 l OM : 2 800 €

50 bacs 360 l CS : 3 100 €

50 bacs 660 l CS : 7 100 €

50 bacs 120 l OM : 1500 €

#### **Total bacs collecte : 21 000 €**

Achat benne remplacement OM + travaux benne : 1 grande renforcée : 7 500 €

Achat portants pour collecte polystyrène et films plastiques : 3 (déchèteries Cluny, Trambly, Salornay-sur-Guye) (1 500 €)

#### **Total déchèteries : 9 000 €**

Aménagement benne collecte PAV : 2 000 €

Achat 8 colonnes PAV : 13 000 €

#### **Total PAV : 15 000 €**

Achat d'un système de gestion de temps de travail (pointeuse) : demande d'une partie du personnel de mettre en place un système automatisé de décompte du temps de travail : 1 000 €

**Total autres : 1 000 €**

**Actions ZDZG / PLP DMA (45 500 €) :**

Opération prévention tourisme : achat corbeilles double flux + panneaux : 20 000 € + équipements prévention hôtels / gîtes ou actions ZDZG Office tourisme : 5 000 €

Equipements de 10 communes en composteurs double / placettes : 30 composteurs + panneaux : 6 500 €

Equipements pour opération dons des invendus / gaspillage alimentaire : 6 000 €

Petits équipements dans le cadre de la mise en place de la RPI : 3 000 €

Mise en place de panneautage de sensibilisation (camion, déchèterie,...) : 3 000 €

Achat gobelets/barquettes/caisses : 2 000 €

Pour l'opération méthanisation, la participation du SIRTOM dans la SEM qui va être constituée a été validée par le Conseil syndical du 14 juin 2016 à hauteur de 50 000 €. A l'issue de l'étude juridique il est proposé que le SIRTOM participe pour 30 000 € par apport du terrain d'emprise de l'unité de méthanisation (terrain jouxtant la déchèterie de Cluny dont une partie est utilisée pour l'extension de la déchèterie) et 20 000 € par apport de capital. Cet apport en capital doit donc être inscrit sur le budget 2018.

**TOTAL : 327 500 €**

Concernant les besoins en véhicule, il est proposé de mettre en place le remplacement d'un camion porteur grue qui n'a plus d'utilité (collecte des Points d'apport volontaire verre et papiers sont en prestation via le SYTRAIVAL depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017) par un camion porteur simple. Ce camion grue date d'août 2014, son kilométrage au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 114 255 km. La valeur comptable de camion au 31/12/2017 est de 141 470,60 €.

Ce remplacement pourrait passer par la location longue durée d'un porteur (60 ou 72 mois) et la vente du camion grue.

A noter que dans le parc du SIRTOM il y a un camion grue de 15 ans servant de camion de remplacement (avec une valeur comptable de 6 000 €) qui sera conservé pour pouvoir, en fonction des besoins, être utilisé pour le déplacement de matériels avec la grue.

Cette opération oblige par contre à décaler le remplacement d'un ensemble remorque / camion porteur datant de 2008 (400 000 km) qui était prévu sur 2018 sur 2019.

**2.2.3) Recettes investissements :**

**Les recettes (subventions) pour ces investissements sont de l'ordre de 155 350 €.**

**Actions ZDZG / PLP DMA (6 215 €) :**

ADEME (investissements) : versement 60% de subvention globale soit 41 436 € DONT 15 % correspond à des actions d'investissements.

Les recettes affectées à cette opération correspondent à 10 % des dépenses.

Les soldes des subventions pour l'opération de réhabilitation des déchèteries sont de 139 135 € qui sont des restes à réaliser et 10 000 € d'inscription nouvelle (liée aux montants de travaux réalisés).

**Les dotations aux amortissements sont de l'ordre de 188 000 €.**

**La FCTVA 2017 est de 110 000 €.**

**2.2.4) Remboursements d'emprunts / emprunts nouveaux / autofinancement :**

Le remboursement du capital des emprunts pour 2018 est de 289 000 € (sans nouvel emprunt prévisionnel 2018).

**Le virement de section à section (autofinancement) pourrait être de 315 000 €.**

**2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2018**

**2.3.1) Charges de traitement / tri des déchets ménagers et assimilés :**

Les bases de calculs des coûts de traitement sont les suivantes :

- majorations des tonnages de 2 % (par rapport à 2017) pour marge de sécurité,
- application des coûts SYTRAIVAL pour les flux OMA et coûts des marchés pour les flux déchèteries (avec majoration 2018 : +3 % pour déchets non dangereux et +2 % pour les déchets dangereux).

Les estimations sont les suivantes :

OMR : 4 045 tonnes + 120 t refus / 103.5 €/t / 431 050 €

DNR : 1 020 tonnes / 103.5 €/t / 102 500 €

Emballages : 417 t / 185.90 €/t / 78 000 €

JM : 537 t à 0 €

VERRE : 1 310 t / 19.8 €/t / 26 000 €

CARTONS DECH. : 320 t / 46.5 €/t / 15 000 €

GRAVATS : 1150 t / 12.50 €/t / 14 500 €

DV : 980 t / 22.55 €/t / 22 100 €

BOIS : 830 t / 41 €/t + transport : 75 000 €

DDS : 33 t / 505 €/t / 17 000 €

AMIANTE : 15 t / 10 000 €

HUILE MINERALES : 4 500 €

PLATRE : 126 t / 105.6 €/t / 13 350 €

**TOTAL : 809 000 €, soit une baisse de 16.5% par rapport au BP 2017.**



Les participations prévisionnelles pour l'accueil des habitants du territoire dans des déchèteries d'autres collectivités limitrophes sont les suivantes :

- LA ROCHE VINEUSE : 29 000 €
  - ST BONNET DE JOUX : 16 000 €
  - GENOUILLY : 24 500 €
- Total : 69 500 € (67 473.75 € en 2017).

Par ailleurs, la Communauté de communes du Grand Charolais participe à hauteur de 20 300 € pour l'utilisation de la déchèterie de LA GUICHE par les habitants de la commune du Rousset-Marizy.

### **2.3.2) Charges de structures (hors traitement / tri) :**

Le reste des charges de structures prévisionnelles est en augmentation de 8.5% (+ 45 000 €), portant essentiellement :

- sur la majoration du poste gasoil du fait de l'augmentation des tournées de collecte CS (+5%) + augmentation taxes gasoil (+ 10%) : + 25 000 €,
- la majoration du poste location de matériel du fait de la location d'un camion : + 38 000 € (minorée par la réduction d'un poste entretien de 18 000 €)

### **2.3.3) Evolutions des dépenses des effectifs :**

| <u>GRADES OU EMPLOIS</u><br>2018  | Temps de travail hebdomadaire 2018                  | Dépenses salariales 2017                   | Dépenses prévisionnelles 2018                           | Observations  |
|---|---|--|---|---|
| <b><u>AGENTS TITULAIRES</u></b><br><b><u>SECTEUR TECHNIQUE</u></b>  |   |  |   |   |
| 3 coordonnateurs / 11 gardiens-ripper / 8 chauffeurs BOM-ripper / 2 chauffeurs transport  | 840   | 744 044.15 €                               | 809 550 €   | 37 heures avec RTT de 2h / sem.   |
| <b><u>SERVICE ADMINISTRATIF</u></b>   |   |  |   |   |
| 1 directeur / 1 adjointe administrative / 1 secrétaire administrative   | 105   | 159 384.61 €                               | 162 500 €   | 37 heures avec RTT de 2h / sem.   |
| 1 adjointe technique (2018)   | 28  | -  | 33 600 €  | Proposition de création de poste titulaire PLPDMA   |
| <b><u>TOTAL</u></b>   | <b>973</b>  | <b>903 428.76 €</b>                        | <b>1 005 650 €</b>                                      |   |
| <b><u>AGENT NON TITULAIRE</u></b>   |   |  |   |   |
| Contrats à Durée Déterminée :<br>Opération ZDZG : 1 chef de projet / 1 maître composteur – animateur / (1 chargé de mission PLP DMA 2017) | 70  | 89 575.77 €                                | 67 500 €  | 0.55 ETP réel pour PLP DMA / poste partagé sur 2017 / proposition poste titulaire 80% à partir de 2018. |
| <b><u>TOTAL</u></b>   | <b>70</b>   | <b>89 575.77 €</b>                         | <b>67 500 €</b>   |   |
| <b><u>TOTAL GENERAL</u></b>   | <b>1043</b>   | <b>993 004.53 €</b>                        | <b>1 073 150 €</b>                                      |   |
| <u>Remplacement Arrêts maladie</u>  | 3 532 heures / 6 remplaçants / 23 mois en 2017      | 52 713.98 €<br>(5.30 % de masse salariale) | Prévisions :<br>28 500 €<br>(2.65 % de masse salariale) |   |
| <u>Vacataires remplacement congés été</u>   | 972.5 heures totales / 5 vacataires sur 06/07/08/09 | 13 337.95 €<br>(1.34 % de ms)              | 14 500 €<br>(1.35 % de ms)                              |   |

Les charges générales de personnel (masse salariale + médecine préventive + assurance du personnel) sont proposées avec une progression de 3 % (34 707 €) par rapport au budget 2017, reprenant les évolutions des carrières des agents sur 2018, les évolutions des cotisations et les propositions de modifications de postes. Il est proposé d'ouvrir un poste à 80% pour gérer la compétence PLDDMA (poste de Rédacteur territorial en remplacement d'un poste en Contrat à Durée Déterminée de Chargée de mission PLPDMA).

A noter le maintien de la provision pour maladie ordinaire de 10 000 € utilisée à 100 % en 2017 puisque les dépenses de remplacement ont été de près de 53 000 €.

Les charges des indemnités des élus sont les suivantes :

- Président : 5 900 €
- Vice-Présidents : 8 800 €

#### **2.3.4) Opération ZDZG / PLP DMA :**

Les dépenses de fonctionnement de cette opération se divisent entre :

- **les frais de personnel : 2.8 ETP présents / 101 100 € :**

- 1 ETP poste de chargée de missions ZDZG: 40 800 €
- 0.8 ETP poste de chargée de missions PLP DMA : 33 300 €  
(poste en CDD sur 1<sup>er</sup> trimestre 2018 et ouverture de poste titulaire au 1<sup>er</sup> avril 2018).
- 1 ETP poste de maître composteur / médiateur ZDZG : 27 000 €  
(poste CAE sur janvier / février 2018 : remboursement CAE de 1 268 €).

- **et les dépenses pour la mise en place des actions : 123 000 € :**

Achat 150 composteurs individuels : 10 500 €  
Achat 100 ensemble poulaillers / poules : 17 000 €  
Etude méthanisation agricole : 15 000 €

#### **PARTENARIATS :**

IPC Charnay : prêt / lavage gobelets et barquettes réutilisables : 3 000 €  
ECO SOL / LE PONT : participation ressourcerie + atelier réparation fixe (8 000 €) /  
opération collecte papiers blancs de bureaux (5 000 €) / Total 13 000 €  
MAGASINS LOCAUX : location broyeur / tondeuse : 100 prêts / 40 locations : 7 000 €  
VALORISTES BOURGUIGNONS : partenariat pour collecte polystyrène / films plastiques  
: 12 000 €  
IN CLUNISO : atelier d'insertion broyage itinérant : 9 500 € (35 journées / 2018)  
IN CLUNISO : atelier collecte /tri/proposition cartons occasions : 7 000 € (30 journées /  
2017)  
IN CLUNISO : atelier collecte /tri/ transformation-vente dons des invendus : 7 500 € (30  
journées / 2017)

DECODEX année 3 : expérimentation suite ateliers de réflexions : déchets verts / cartons /  
ateliers de la réparation + achats petits matériels : 10 000 €

FESTIVAL Lournand : participation spectacle + animation : 1 500 €

Montage d'un programme de sensibilisation / formation sur économie circulaire à destination  
des agents des collectivités du territoire : 5 000 €

Communication / sensibilisation sur les différentes animations / actions :

- spots radio : 3 000 € / divers : 2 000 €

Les recettes de fonctionnement liées à ces postes et actions (111 140 €) sont pour :

- les frais de personnel : 2.8 ETP / 75 920 € ADEME
- les dépenses pour la mise en place des actions : 35 220 €.

Les recettes affectées à cette opération correspondent à 49.6 % des dépenses.

### **2.3.5) Charges financières / Autres dépenses :**

Les remboursements des intérêts d'emprunt prévus pour 2018 sont de 44 500 € (sans prévisions d'emprunt pour investissements 2018) en baisse de 16 % par rapport à 2017 (- 8 700 €).

Les provisions pour dépenses imprévues sont proposées à 29 000 € afin de gérer une location de camion en cours d'année si vente du camion grue du parc actuel.

### **2.3.6) Recettes de fonctionnement / participations :**

La prévision de majoration des bases fiscales 2018 est de 1.78 %, avec 1.2 % arrêté par la loi de finances.

L'augmentation des prix à la consommation sur 2017 (de janvier à décembre 2017) a été de 1.19 %.

En application de la méthodologie de revalorisation des participations, la majoration 2018 serait de 1.78 % (42 290 €). Dans ce cas le taux global serait de 12.12 %, soit une augmentation moyenne de 0.75 % pour les usagers.

Il est proposé de stabiliser le taux moyen à 12 %.

Dans ce cas, la participation globale proposée est de 2 398 000 € (pour rappel 2017 : 2 380 000 €). Le taux proposé résultant est donc de 12 % (pour 2017 : 12.18%). Dans ce cas les administrations auront une stabilisation de la taxe.

### **2.3.7) Autres recettes de fonctionnement:**

Les recettes de rachat et soutiens sont estimées à 395 000 €, soit une hausse de 5% par rapport à 2017 (annonce de baisse des cours matières recyclées mais année pleine SYTRAIVAL avec reversement des recettes).

La participation du SYTRAIVAL aux charges de transport des déchets est de 102 000 €.

Les autres recettes diverses sont stables (43 000 €).

### 2.4) Engagements pluriannuels

L'opération de réhabilitation du réseau de 5 déchèteries porte sur la période 2015/2018. La répartition du budget prévisionnel par année est le suivant :

2015 : maîtrise d'œuvre et études techniques

2016 : travaux déchèterie de SALORNAY-sur-GUYE : 471 000 € H.T. + achat terrain pour l'extension de la déchèterie de CLUNY : 35 000 €

2017 : travaux déchèterie de TRAMBLY : 275 000 € H.T.

2017 : travaux déchèterie de TRAMAYES : 56 000 € H.T.

2017 : travaux déchèterie de LA GUICHE : 51 000 € H.T.

2018 : travaux déchèterie de CLUNY : 293 000 € H.T.

TOTAL : 1 410 200 € T.T.C.

Concernant la mission de maîtrise d'œuvre + missions techniques (SPS, géotechnique, géomètre,...), les sommes prévisionnelles sont de 176 160 € T.T.C.

L'ensemble de ces dépenses est donc de : 1 586 360 € T.T.C.

Le montant des subventions notifiées pour cette opération est de 481 900 €.

Un emprunt de 390 000 € a été contracté pour cette opération en 2014 et un emprunt de 538 000 € a été contracté en 2016.

### 3) Etat de la dette

|   | 2011         | 2012         | 2013         | 2014         | 2015         | 2016         | 2017         | 2018<br>Sans emprunt<br>sup. |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------------|
| Encours de la dette au 31 décembre              | 2 327 712.62 | 1 807 492.70 | 1 673 823.93 | 2 116 901.38 | 1 764 962.67 | 2 034 091.15 | 1 967 127.33 | 1 678 214.55                 |
| Remboursement du capital au cours de l'exercice | 322 628.26   | 496 219.92   | 313 668.77   | 306 922.55   | 351 938.71   | 268 871.52   | 261 963.82   | 288 912.78                   |
| Intérêts  | 80 957.95    | 76 438.21    | 65 300.92    | 61 567.85    | 64 161.23    | 54 049.09    | 51 257.82    | 44 337.95                    |
| TOTAL   | 403 586.21   | 572 658.13   | 378 969.69   | 368 490.40   | 416 099.94   | 322 920.61   | 313 221.64   | 333 250.73                   |